

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION ORDINAIRE DE GESTION ARÉNA VILLE DE LA PRAIRIE
LE JEUDI 8 OCTOBRE 2020, 18H30
À LA SALLE DE CONFÉRENCE #4
DU 250, RUE DU VICE-ROI, LA PRAIRIE**

1. PRÉSENCES

Étaient présents : Manuel Tavares, président
Pierre Vocino, vice-président
Luc Léveill , tr sorier
Normand Chass , repr sentant AHM La Prairie
Paule Fontaine, conseill re, ville de La Prairie
Yves Ricard, repr sentant JDLM
Anthony Gauthier, repr sentant CPA La Prairie
Caroline Varin, Repr sentante des services des Loisirs, Ville de La Prairie

Participaient aussi : Judith Camir , directrice g n rale GAVLAP
Isabelle Rouleau, adjointe administrative GAVLAP

 taient absent : Repr sentant des travaux publics, Ville de La Prairie

IL Y A QUORUM

2. OUVERTURE DE LA R UNION

Les pr sences sont prises. Monsieur Manuel Tavares pr sident la r union et souhaite la bienvenue   tous et pr sente deux nouveaux repr sentants, soit Mme Caroline Varin et M. Yves Ricard.
Il est 18h30.

2020-10-036

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOS  PAR monsieur Pierre Vocino
APPUY  PAR madame Paule Fontaine
Et r solu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopt ,

ADOPT E

2020-10-037

4.

4.1. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA R UNION DU 10 SEPTEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Manuel Tavares
APPUYÉ PAR madame Anthony Gauthier
Et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal soit adopté

QU'Il est entendu que la résolution 5.4, au procès-verbal du 10 septembre 2020, devra faire l'objet d'une étude financière concernant le déménagement, le réaménagement et les coûts locatifs de la clinique Symbio Santé.

ADOPTÉE

4.2. Suivi du dernier procès-verbal

5. DOSSIERS DE GESTION GAVLAP

5.1. PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS ET FORECAST

Madame Judith Camiré explique au conseil que les résultats avant les nouvelles mesures en vigueur du 8 au 28 octobre 2020 étaient très encourageants. Cependant, l'arrêt des activités de tous les organismes rendent la fin de l'année fiscale difficile. Pour l'instant, aucun remboursement à la clientèle n'est prévu puisque celle-ci reviendra après la fermeture.

5.2. SUBVENTION POUR LES LOYERS

Après évaluation, il en convient de dire que GAVLAP n'est pas éligible à la subvention pour les loyers (Aide d'Urgence du Canada pour le loyer Commercial - AUCLC), puisque l'AUCLC ne s'appliquera pas aux immeubles appartenant aux gouvernements fédéral, provinciaux ou municipaux lorsque le gouvernement est le bailleur de la petite entreprise locataire.

Une compensation pour la perte de loyers locatifs sera offerte par la ville de La Prairie. La compensation sera offerte au prorata du nombre de jours où l'entreprise a été fermée.

Les dépôts locatifs (casiers) ne sont pas éligibles à un remboursement.

5.3. SUIVI COVID

Une subvention salariale (Subvention Salariale d'urgence du Canada - SSUC) offerte par le gouvernement fédéral est en vigueur et GAVLAP pourrait être admissible. Cette subvention, qui pourrait apporter des sommes considérables, est accordée aux employés en poste. Ceux-ci ne doivent pas avoir cessé de travailler pour plus de 14 jours.

5.4. SUIVI CONCERNANT LE DÉPART DE SÉBASTIEN CROUSSETTE

Un avis sera transmis à monsieur Croussette afin qu'il présente un compte-rendu par écrit à GAVLAP, de ses heures travaillées et justifiées, après son avis de départ, le 19 avril 2020.

6. CPA LA PRAIRIE

Le CPA a débuté la saison le 12 septembre 2020. Le président, monsieur Gauthier estime qu'il s'agit d'une bonne décision puisque les groupes du CPA étaient composés en moyenne de 16 patineurs. L'arrêt, dû à la deuxième vague du COVID-19 à compter du 8 octobre 2020, fait en sorte que les organismes ont dû cesser toutes leurs activités.

Les patineurs peuvent effectuer des locations privées auprès de l'aréna, mais ne seront pas assurés par Patinage Québec puisque ce n'est plus une activité encadrée. De plus, les entraîneurs n'auront pas la permission de faire des sessions privées sous peine de perdre leur sanction.

Les bandes séparatrices seront obligatoires si deux groupes se retrouvent sur la glace.

Les vestiaires seront fermés du 8 au 28 octobre 2020.

Concernant les grillages du CPA dans le local 144, GAVLAP est conscient de la problématique du manque d'espace créé lors de l'installation. Un remaniement des grillages sera effectué afin d'agrandir la cloison du CPA.

7. AHM LA PRAIRIE

Monsieur Normand Chassé explique que l'AHM utilise le système en ligne « Rétroaction » pour la prise de présences des joueurs et estime que le processus est efficace.

Les activités du hockey mineur ont débuté le 2 octobre pour cesser le 7 octobre 2020.

8. JDLM

Monsieur Yves Ricard explique que JDLM a dû cesser ses locations puisque les groupes ne respectaient pas la notion de « bulle-classe ».

9. SUJETS DIVERS

2020-10-038

TARIFICATION COVID-19

ATTENDU QUE toutes les activités normales de l'aréna sont annulées jusqu'au 28 octobre 2020

ATTENDU QUE GAVLAP souhaite effectuer le plus de locations individuelles possibles

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Anthony Gauthier

APPUYÉ DE monsieur Manuel Tavares

Et résolu unanimement :

QUE la tarification offerte aux utilisateurs soit de 115\$ (plus taxes) /heure pour une glace complète et de 75\$ (plus taxes) /heure pour une demie-glace et ce, jusqu'à la reprise normale des activités

ADOPTÉE

10. HUIS-CLOS

Le huis-clos n'a pas été requis.

2020-10-039

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE monsieur Yves Ricard
Et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 19h50 ;

ADOPTÉE

Manuel Tavares, président

Pierre Vocino, Vice-Président